

STRATÉGIE D'INTERVENTION

POUR PRÉVENIR ET CONTRER **LES VIOLENCES**
À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PARCE QU'IL FAUT PARLER ET AGIR.
PARCE QUE LES VICTIMES NE DOIVENT PLUS
JAMAIS ÊTRE LAISSÉES À ELLES-MÊMES.

VISION Que les établissements d'enseignement supérieur soient reconnus comme des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre les violences à caractère sexuel qui permettent à toutes les personnes les fréquentant de s'y épanouir.

I. Sensibilisation, prévention et développement des connaissances	ENJEU Sensibilisation et formation ORIENTATION Favoriser l'émergence d'une culture de respect et de responsabilisation des individus	<ol style="list-style-type: none">1. Rappeler les concepts et les termes propres aux violences à caractère sexuel2. Soutenir l'élaboration d'outils de sensibilisation en faisant appel à l'expertise des établissements d'enseignement et de leurs partenaires, et en évaluer l'efficacité3. Soutenir des projets visant à sensibiliser les communautés collégiale et universitaire à la problématique des violences à caractère sexuel, et à faire connaître les meilleures pratiques à adopter lors d'un dévoilement4. Soutenir la recherche sur les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur
II. Traitement des dévoilements et des plaintes	ENJEU Efficacité et efficience du processus de traitement des dévoilements et des plaintes ORIENTATION Améliorer la gestion des dévoilements et des plaintes	<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir la mise sur pied, dans chaque établissement d'enseignement, d'un service (du type « guichet unique ») pour accueillir les victimes de violence à caractère sexuel, les accompagner et les référer à des personnes-ressources2. Soutenir la mise sur pied d'un comité-conseil chargé d'étudier les questions découlant du suivi ou du traitement d'un dévoilement ou d'une plainte administrative3. Analyser l'opportunité d'enrichir l'offre de services en ligne4. Étudier l'opportunité d'adopter un repère visuel ou un logo universel permettant de repérer les personnes-relais, les lieux de confiance et les ressources spécialisées
III. Accompagnement des personnes	ENJEU Soutien aux victimes ORIENTATION Soutenir rapidement les victimes de violences à caractère sexuel pour limiter les répercussions sur leur vie personnelle et leurs études	<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir les établissements d'enseignement dans la mise en œuvre des mesures d'accommodement académiques pour la victime à la suite du dévoilement de violences à caractère sexuel2. Soutenir les établissements pour qu'ils facilitent l'accès aux services psychosociaux existants ou en créent de nouveaux, en collaboration avec des ressources externes spécialisées en matière de violence à caractère sexuel, en faisant en sorte qu'ils soient adaptés à la diversité culturelle, sexuelle et de genre ainsi qu'à certains besoins, notamment ceux des étudiantes et étudiants en situation de handicap

IV. Sécurité des personnes**ENJEU**

Intégrité physique et psychologique des personnes

ORIENTATION

Renforcer la sûreté des lieux et le sentiment de sécurité des personnes

1. Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes
2. Envisager un financement pour des immobilisations améliorant la sécurité dans les établissements d'enseignement, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures
3. Déterminer les éléments de sécurité à l'égard desquels les municipalités peuvent intervenir et en informer celles-ci

V. Concertation**ENJEU**

Vision concertée de la problématique des violences à caractère sexuel

ORIENTATION

Favoriser la cohérence des interventions et la concertation des ministères, organismes et partenaires

1. Adopter une déclaration d'engagement contre les violences à caractère sexuel
2. Favoriser, auprès de l'ensemble des communautés collégiale et universitaire, la diffusion et le recours aux ressources et aux outils mis à la disposition des victimes, des proches, des agresseurs et des citoyens, par les organismes publics, parapublics, communautaires et de la recherche
3. Consulter les diverses parties prenantes du milieu de l'enseignement supérieur pour la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention

VI. Encadrement**ENJEU**

Réalisation effective de la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention

ORIENTATION

Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'intervention avec transparence

1. Soutenir chaque établissement d'enseignement pour que chacun se dote d'un code de conduite et d'une politique visant à contrer les violences à caractère sexuel et s'adressant à l'ensemble du personnel et des étudiantes et étudiants
2. Inciter chaque établissement d'enseignement à offrir les services préconisés par la Stratégie d'intervention
3. Inciter chaque établissement d'enseignement à mettre en œuvre les mesures de la Stratégie d'intervention

L'ENSEMBLE DES MESURES EST PORTÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, EN COLLABORATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES, LE CAS ÉCHÉANT.

EDUCATION.GOUV.QC.CA